

1. CALCUL DE QUOTIENT FAMILIAL

Total des ressources (+ pensions alimentaires perçues) – pensions alimentaires versées

Nombre de parts

Nbre de personne	1	2	3	4	5	6	7	8	9
Nbre de part	1,4	1,8	2,3	2,8	3,3	3,8	4,3	4,8	5,3

2. CALCUL DU TAUX D'EFFORT

Loyer mensuel + charges mensuelles – AL ou APL X 100

Ressources mensuelles hors AL ou APL (+ pensions alimentaires perçues) –
pensions alimentaires versées)

**Au 1^{er} juin 2026, le QF FSL de référence est de 985,29 €
le SMIC mensuel net s'élevant à 1 477,93 €**

3. MONTANT DES AIDES MAXIMUM EN FONCTION DU QF

	1 ^{ère} Tranche	2 ^{ème} Tranche	3 ^{ème} Tranche
Quotients familiaux indicatifs	0 € < 492,64 €	De 492,64 € à 807,57 €	De 807,57 € à 985,29 €
Impayé Eau	400 €	300 €	200 €
Impayé Energie	600 €	400 €	200 €
Impayés locatifs	Dettes < 760 €	80 %	75 %
	761 € < Dettes < 1 530 €	80 %	70 %
	1 531 € < Dettes < 2 290 €	80 %	65 %
	2 291 € < Dettes < 3 000 €	70 %	60 %

- Possibilité d'intervention au-delà de 3 000 € de dette locative si le ménage réside dans un T5 ou +
- Si le ménage relève de la 1^{ère} tranche, le FSL intervient dès reprise du paiement du loyer courant pendant 3 mois consécutifs ou s'il verse l'équivalent de 30% de ses ressources durant 3 mois.